

Présents : Alexandra Ardiet, Michelle Dodane, Gilles Dumas, Bernard Grappey, François Lechailler, Maryse Millet, Isabelle Minotti, Patrick Modica, Paulina Requena, Christophe Simon, Thérèse Robert

Excusés : Daniel Bobillier (pouvoir donné à Bernard Grappey), Adeline Ougier (pouvoir donné à Gilles Dumas), Jean Simondon et Florent Vallot (pouvoir donné à Isabelle Minotti)

Assistait également : Théo Marguet, secrétaire de mairie

### **Nouvelle fiscalité de l'urbanisme**

Une taxe d'aménagement, en remplacement de la taxe locale d'équipement et des taxes annexes dues pour toute nouvelle construction ou extension, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Le Conseil, sur avis de la commission des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter cette taxe à 4% de façon à compenser dans sa globalité les différentes taxes précédemment instaurées.

Pour plus de précisions sur cette taxe, voir en mairie lors du dépôt de demande des différents permis les détails s'y afférant.

Une autre taxe facultative de « versement pour sous densité » n'a pas été retenue.

### **Rectification de la surface d'un terrain communal**

Suite à une différence d'1 m<sup>2</sup> entre l'avant projet et le bornage définitif d'une parcelle communale, le Conseil rectifie une délibération précédemment prise au sujet de la commercialisation de ce terrain.

### **Modalité de transfert de trois parcelles entre la CAGB et la ville de Besançon**

La CAGB désire acheter à la ville de Besançon 3 parcelles d'une surface de 7 158 m<sup>2</sup> afin de développer la zone d'activité Nord : « Porte de Vesoul » pour un coût de 6 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil est favorable à l'unanimité.

### **Convention de mise à disposition des services communautaires entre la CAGB et la commune**

Cette convention a pour objectifs, d'une part de grouper certaines commandes entre les Communes membres afin de réaliser des économies d'échelle (ex : sel de déneigement, fioul, ...) et d'autre part de permettre la mise à disposition aux Communes qui le souhaitent d'un technicien du Grand Besançon pour les accompagner dans leurs projets (coût du technicien : 5 € par habitant ou 270 € la demi-journée).

Le Conseil municipal approuve la convention pour les groupements de commandes mais ne souhaite pas retenir l'option du technicien pour l'instant.

### **Questions et informations diverses**

- Une décision modificative de 11 000 € sur le budget communal permettra de pallier à certaines dépenses concernant l'achat de petits équipements.

- La Commune sollicite à nouveau des personnes pour assurer le service minimum d'accueil des élèves. Nous remercions les bénévoles de contacter le secrétariat.

- Le Conseil est favorable au maintien de la cotisation de 1 % sur les salaires destinée à la formation des agents territoriaux et apporte son soutien au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

- Les Commissions voirie et environnement ont rencontré le bureau d'études « Au-delà du Fleuve », maître d'œuvre des travaux d'aménagements de voiries qui auront lieu au centre du village.

Il a été demandé que le coût des travaux soit revu à la baisse dans des domaines non essentiels de façon à correspondre à l'enveloppe arrêtée initialement par le Conseil municipal.

- Le Conseil d'Ecole met en évidence l'effectif scolaire en baisse à 76 élèves, mais attend une croissance de l'effectif (15 à 20 enfants) dans les 2 années à venir, principalement grâce aux futurs habitants du lotissement Contoz à l'entrée du village.

- De nouveaux tarifs de location des salles communales entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec une hausse de 4 à 5 % pour les associations et habitants du village et de 8 à 10 % pour les personnes extérieures.

- Une réunion CCAS, Agence Régionale de Santé, Assureur, Communes et organismes concernés par le vieillissement et la perte d'autonomie démontre que notre individualisme et notre consumérisme entraînent une perte d'identité, surtout chez les enfants et les personnes âgées. D'après une étude québécoise, une augmentation des échanges entre ces générations - transmission d'un savoir, d'expériences, de sagesse par les anciens et de ce fait acquisition de repères pour les plus jeunes - entraînent une importante diminution de la perte d'autonomie et un taux de suicides chez les jeunes très inférieur à la moyenne.

Nous projetons de concrétiser cette démarche ; les personnes désireuses de s'investir pour transmettre dans quelque domaine que ce soit la richesse de leur passé peuvent se faire connaître en mairie.

- Le déploiement de la fibre optique pour l'ADSL très haut débit couvrira toutes les communes de la CAGB à l'horizon 2020. Pour information, toutes les fibres optiques installées à ce jour n'ont aucun rapport avec celles concernant l'ADSL.

- Le projet de création d'une école de musique sur le Plateau par la CAGB reste en stand-by tant que toutes les Communes et leurs groupes intervenants dans ce domaine n'auront pas été entendus.

- Programme de la cérémonie du 11 novembre :

- 9h15 messe des anciens combattants à Gennes

- 10h30 cérémonie au monument et remise de la Médaille Militaire à Monsieur Michel Robert

- 11h15 apéritif à la salle polyvalente

- Une réunion a eu lieu à Strasbourg, à l'initiative d'AMARIS (association regroupant les maires de France des communes touchées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques). Un communiqué de presse accompagné d'une photo paraîtra dans la presse locale afin de rappeler le désengagement financier progressif de l'Etat face aux obligations pour les riverains de réaliser des travaux coûteux de protection d'urbanisme. Vous pourrez signer la pétition en ligne sur [www.niche-fiscale.org](http://www.niche-fiscale.org)

- Rappel de la Commission Culture : La représentation théâtrale « les tortues viennent toutes seules » (Compagnie des trois sœurs) aura lieu le samedi 29 octobre à 20h30 à la salle polyvalente.

Pour accompagner le thème de la pièce (un repas de mariage), le prix d'entrée fixé à 10 € comprend le spectacle, une assiette anglaise et un dessert.

Réservations au 03 81 55 89 00 ou au 03 81 55 75 76

- Naissance : Inès Prévalet, dont les parents sont domiciliés 3 rue du Lavoir, est née à Besançon le 18 septembre. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village.

- Fermeture du secrétariat : Pendant les vacances de la Toussaint, la mairie sera fermée le jeudi 27 et le vendredi 28 octobre (le mardi 1<sup>er</sup> novembre étant férié, elle réouvrira ses portes au public le jeudi 3 novembre).

Secrétaire de séance Thérèse Robert

**Petite annonce** : Un appartement T4 de 95 m<sup>2</sup> avec grand balcon, cellier, cave et garage est en vente au 8 rue de la Maltière (résidence du Square).

Prix : 195 000 €, faibles charges.

Téléphone : 03 81 50 77 63 ou 06 61 33 50 19 (agence immobilière s'abstenir)



## L'Agglomération bisontine souffle ses dix bougies

Du Conseil des communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en passant par le District, le visage intercommunal bisontin a déjà connu pas mal de mutations.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), telle que nous la connaissons aujourd'hui, en 2011 et qui fête ses dix ans, ne s'est pas faite en un jour.

Dans les années 1980, de grands projets émergent mais sans structure intercommunale pour les porter, pas de réalisation possible.

C'est alors que se crée le Conseil des Communes du Grand Besançon (CCGB) de 1990 à 1993, il rassemble plusieurs dizaines de maires. A cette première structure, de nature associative, succédera le District, créé en juillet 1993, au total 41 communes y adhéreront.

En 2001, le District se transforme en Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

Dès sa mise en place, le conseil de la CAGB se saisit de quatre compétences obligatoires : le développement économique, l'aménagement de l'espace et l'organisation des transports urbains, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville. A celles-ci s'ajoutent trois autres compétences optionnelles et douze facultatives.

L'aménagement du Territoire se confirme en 2009/2010 avec l'éclosion de grands projets : le Grand Besançon est pilote des dossiers majeurs notamment le tramway mais aussi avec la pose de la première pierre de la Cité des arts et de la culture et la première pierre de la gare Besançon Franche-Comté TGV à Auxon.

Gageons que beaucoup d'autres évolutions animeront la collectivité.



## Et à Gennevilliers, que s'est-il passé depuis 2001 ?

- 2001 : Construction du Relais des chasseurs et des randonneurs
- 2002 : Rénovation de la Mairie-Lavoir
- 2003 : Equipement audiovisuel de la salle polyvalente
- 2004 : Création de la chaufferie bois
- 2005 : Création d'une voie douce entre Saône et Gennevilliers et réalisation d'un giratoire à l'entrée du village  
Restauration d'objets d'art à l'église
- 2006 : Mise en œuvre d'Ordiclasse à l'école  
Réalisation du chemin piétonnier autour du Creu des Poissons
- 2007 : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement au centre du village  
Réfection de la cour de l'école primaire et extension du préau  
Réalisation du chemin piétonnier du Square
- 2008 : Déplacement et mise en valeur du Monument aux morts avec la réalisation de la Place du Lavoir  
Réalisation du chemin piétonnier « Sur Saint Gengoult »
- 2009 : Enfouissement des réseaux secs au centre du village
- 2010 : Création d'une salle de repos à l'école maternelle

## Nos projets...

Travaux d'aménagement des voiries du centre-village sur trois ans

Réfection de la toiture de l'école primaire